



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
7 juillet 2010
Français
Original: anglais

Conseil du commerce et du développement

Cinquante-septième session

Genève, 15-28 septembre 2010

Point 8 de l'ordre du jour provisoire

Évaluation et examen de l'application par la CNUCED de l'Accord d'Accra

Rapport du secrétariat de la CNUCED

Résumé

L'Accord d'Accra a souligné le rôle de la CNUCED en tant qu'organisme du système des Nations Unies chargé d'assurer le traitement intégré du commerce et du développement et des questions associées dans les domaines du financement, de la technologie, de l'investissement et du développement durable. À travers ses trois grands domaines d'action, la CNUCED s'intéresse aux problèmes, anciens et nouveaux, qui ressortissent à la fois au commerce et au développement. La crise économique mondiale occupe notamment une grande place dans ses travaux depuis la Conférence d'Accra, les décideurs ayant à cœur de comprendre ce qui a provoqué cette crise, d'en atténuer les dégâts et de trouver une voie vers des modes de développement nouveaux et plus durables.

La CNUCED a également mis en œuvre diverses mesures pour renforcer son efficacité institutionnelle et accroître son rôle et son impact en matière de développement, conformément à l'Accord d'Accra. À cet égard, des mesures spécifiques ont été prises, concernant par exemple la communication, la coopération technique et le mécanisme intergouvernemental.

Le présent rapport offre l'occasion de réfléchir aux faits nouveaux qui ont des incidences directes ou indirectes sur l'Accord d'Accra. Le secrétariat entend poursuivre ses efforts pour appliquer pleinement l'Accord d'Accra d'ici à la treizième session de la Conférence, à la lumière des orientations que lui fournira le Conseil du commerce et du développement à sa cinquante-septième session.

Introduction

1. Peu après la douzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le monde a connu une série de crises qui ont illustré avec force toute l'étendue de l'interdépendance mondiale. Ces crises ont ébranlé l'architecture économique mondiale jusque dans ses fondations, ce qui a conduit à l'actuel mouvement de réflexion sur l'orientation future du système économique mondial et, par voie de conséquence, sur le concept de développement en général. La préparation de la Conférence d'Accra avait elle-même démarré dans une atmosphère constructive, l'un des constats étant que la CNUCED devait être plus réactive et plus flexible dans son action visant à aider les pays membres à surmonter des difficultés aussi bien nouvelles que plus anciennes. L'un des principaux objectifs de la Conférence était donc de renforcer le rôle et l'impact de la CNUCED en matière de développement, ce qui, rétrospectivement, est apparu comme un objectif prémonitoire compte tenu de la gravité et de l'impact de la crise économique et financière mondiale survenue ultérieurement. À cet égard, il est apparu clairement dans les débats à la Conférence qu'il fallait renforcer l'institution, et que ces aspects institutionnels de l'Accord d'Accra, fortement ancrés dans la nature de la CNUCED en tant qu'organisme de recherche et de débat sur le développement, visaient à renforcer la capacité de la CNUCED de s'acquitter de ses responsabilités et de ses mandats dans ses trois grands domaines d'action.

2. La présente évaluation porte sur les progrès accomplis à ce jour dans la mise en œuvre de l'Accord d'Accra et vise à aider les États membres à réfléchir aux faits nouveaux qui ont des incidences directes ou indirectes sur l'Accord d'Accra et sur la mise en œuvre des mandats définis à la douzième session de la Conférence pour la période allant jusqu'à la tenue de la prochaine session de la Conférence. Compte tenu plus particulièrement d'une crise économique presque sans précédent, et de ce que cela implique pour la poursuite du développement, s'agissant notamment des obstacles potentiels à la réalisation des objectifs internationaux du développement, les travaux d'analyse et les activités de coopération technique de la CNUCED doivent conserver toute leur pertinence, eu égard surtout aux besoins des pays bénéficiaires. De ce point de vue, la présente évaluation constitue une étape importante dans l'évolution continue de la CNUCED.

3. Le présent rapport traite de la mise en œuvre de l'Accord d'Accra au cours de la période écoulée depuis la douzième session de la Conférence. Pour en faciliter l'examen par le Conseil du commerce et du développement, le secrétariat a repris la structure des thèmes subsidiaires figurant dans l'Accord d'Accra. Nombre d'activités réalisées depuis la douzième session de la Conférence sont également abordées dans le rapport annuel de la CNUCED. Un additif au présent document détaille sous forme de tableau les mandats figurant dans l'Accord d'Accra et les activités correspondantes exécutées par la CNUCED. Le présent rapport propose également quelques éléments de réflexion pour la période allant jusqu'à la treizième session de la Conférence.

I. Thème subsidiaire 1: Renforcer la cohérence à tous les niveaux pour inscrire un développement économique durable et la réduction de la pauvreté dans l'élaboration des politiques à l'échelle mondiale, y compris la contribution des approches régionales

4. Les mandats définis dans l'Accord d'Accra au titre de ce thème subsidiaire concernent les interactions entre la mondialisation, l'interdépendance et le développement

aux niveaux national et international, et le rôle de la CNUCED en tant qu'organisme du système des Nations Unies chargé d'assurer le traitement intégré du commerce et du développement et des questions associées dans les domaines du financement, de la technologie, de l'investissement et du développement durable. Les activités de la CNUCED à ce titre visent à promouvoir, au niveau international, la cohérence de politiques macroéconomiques et financières axées sur la croissance et, au niveau national, des stratégies de renforcement des capacités productives.

5. La crise économique mondiale a pris une place de premier plan dans les travaux de la CNUCED depuis l'adoption de l'Accord d'Accra. Par exemple, le rapport du secrétariat de mars 2009 intitulé *Global Economic Crisis: Systemic Failures and Multilateral Remedies* et l'analyse approfondie présentée dans le *Rapport sur le commerce et le développement, 2009* ont fait de la CNUCED l'un des principaux avocats au niveau mondial d'une profonde réforme de la gouvernance économique et financière mondiale pour répondre à la crise. Beaucoup d'idées de la CNUCED ont été jugées intéressantes par les États membres, qui en ont reconnu le caractère «novateur», en particulier à un moment où les décideurs s'efforcent de comprendre ce qui a provoqué la crise, d'en atténuer les dégâts et de trouver une voie vers des modes de développement nouveaux et plus durables.

6. Les livraisons de 2008 et 2009 du *Rapport sur le commerce et le développement* contenaient des propositions concernant la mobilisation de ressources pour le développement, ainsi que les causes et les incidences de la crise mondiale et les mesures nécessaires pour y faire face. Le *Rapport 2008* analysait la façon dont les ressources financières, l'investissement et – pour les pays pauvres – l'aide publique au développement (APD) pourraient être utilisés pour stimuler les capacités productives, ou encore la capacité des pays en développement de proposer des produits plus élaborés sur les marchés mondiaux, en particulier en élargissant leur secteur manufacturier. Le *Rapport 2009* analysait quant à lui les causes de la crise et proposait des recommandations pour une réforme de l'architecture et de la structure de gouvernance économiques et financières internationales. Le caractère prémonitoire des travaux d'analyse de la CNUCED dans ce domaine est illustré par le fait que, dans ses différents *Rapports sur le commerce et le développement* depuis 2005, l'institution n'a cessé de mettre en garde contre les déséquilibres croissants des comptes courants et les effets perniciox sur la compétitivité des pays de la spéculation sur les monnaies et les produits de base. Ses analyses ont constamment cherché à faire ressortir la tendance sous-jacente fondamentale à l'instabilité qu'engendrait un système financier déréglementé, non encadré, et les corrections et ajustements qui seraient inévitables.

7. Outre les débats de haut niveau tenus lors des sessions du Conseil du commerce et du développement, la Réunion d'experts sur la contribution et l'utilisation effective des ressources extérieures pour le développement, en particulier pour le renforcement des capacités productives, a permis des débats utiles à l'élaboration des politiques à l'échelle mondiale. L'importance du développement des capacités productives intérieures, d'une utilisation optimale des ressources extérieures pour le développement économique, de la stabilité des systèmes monétaire et financier aux niveaux national et international et d'une action de prévention des crises dans l'intérêt d'un développement et d'une croissance durables a été largement reconnue. Cette réunion d'experts a permis une meilleure compréhension de ces questions, notamment de l'importance de la coopération internationale en matière de politiques macroéconomiques et financières pour endiguer les flux financiers spéculatifs, de l'efficacité de l'aide dans le contexte des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), de l'APD pour les secteurs des infrastructures et de la production et, enfin, d'un endettement viable au lendemain de la crise financière.

8. En aidant les pays en développement et les pays en transition à faire face aux graves perturbations extérieures provoquées par l'actuelle crise économique et financière

mondiale, la CNUCED s'est attachée à traiter des incidences de cette crise sur la viabilité de l'endettement. Des rapports tels que celui du Secrétaire général de l'ONU relatifs à un règlement durable du problème de la dette des pays en développement ou le rapport à l'Assemblée générale sur les incidences de la crise économique et financière sur la viabilité de l'endettement ont aidé les pays en développement à améliorer la situation de leur dette. S'appuyant sur ses travaux d'analyse dans ce domaine, la CNUCED a fourni des services consultatifs et proposé des activités de renforcement des capacités aux pays débiteurs pour la conception de stratégies d'endettement public viable et la formulation des stratégies de négociation correspondantes.

9. La CNUCED a continué de renforcer la capacité de gestion de la dette des pays en développement et des pays en transition à travers son Programme SYGADE (Système de gestion et d'analyse de la dette). Cinquante-sept pays en développement et pays en transition utilisent actuellement le logiciel SYGADE pour la gestion de leur dette, dont 20 pays les moins avancés (PMA) et la moitié de l'ensemble des pays pauvres lourdement endettés. Plus de 600 responsables de la dette ont bénéficié de plus d'une centaine d'activités nationales de renforcement des capacités depuis la douzième session de la Conférence à Accra. Cette formation a permis de renforcer la capacité des services gouvernementaux compétents d'enregistrer et de suivre l'évolution de la dette, de réaliser des opérations de gestion de la dette et d'établir des rapports et des statistiques fiables ainsi que des analyses du portefeuille de la dette conformément aux meilleures pratiques et aux normes internationales.

10. Depuis l'adoption de l'Accord d'Accra, un objectif fondamental des travaux de recherche consacrés aux PMA a été de traduire les analyses et les orientations stratégiques élaborées à partir du concept de développement des capacités productives en mesures nationales et internationales. Des idées d'une importance critique ont été formulées au cours de cette période, dont a) l'importance d'une politique de gestion de l'aide au niveau des pays bénéficiaires en tant que mécanisme pratique pour une plus grande efficacité de l'aide; b) l'adoption d'autres politiques macroéconomiques dans les PMA; c) la notion de bonne gouvernance du développement et comment mettre en place dans les PMA les capacités d'un État développementaliste; et d) la nature de politiques agricoles et industrielles développementalistes dans ces mêmes pays. Le *Rapport 2010 sur les pays les moins avancés*, à paraître en novembre, traitera des mécanismes internationaux d'appui dans le contexte de la crise économique mondiale.

11. Les travaux de recherche sur l'Afrique ont plus particulièrement porté sur les liens entre commerce et développement, notamment sur a) les résultats à l'exportation des pays africains après l'adoption de mesures de libéralisation du commerce et les politiques qui permettraient d'améliorer ces résultats; et b) l'ampleur de l'intégration régionale du point de vue du commerce des biens et services, des flux d'IED intra-africains et des migrations de main-d'œuvre, outre des propositions pour mettre l'intégration régionale au service du développement. Le *Rapport 2010 sur le développement économique en Afrique* traite de la coopération Sud-Sud et des nouvelles formes de partenariat pour le développement en Afrique.

12. Le secrétariat a également proposé des analyses et des mesures concernant les besoins et les problèmes particulièrement complexes et multiples rencontrés par les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et autres petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables. La CNUCED a apporté des contributions de fond à l'examen de différentes questions intéressant les petits États insulaires en développement au cours des débats du Conseil économique et social, du Comité des politiques de développement et de la Commission du développement durable. Des contributions sont en préparation pour la réunion de haut niveau qui sera consacrée en septembre 2010 à un examen de la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice relative à ces

États. Un appui a été apporté aux pays en développement sans littoral dans le cadre du Programme d'action d'Almaty, outre des contributions régulières au rapport annuel du Secrétaire général consacré à ces pays. Un processus de redéfinition des pays pouvant être considérés comme autres petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables est en cours, en vue d'actualiser le concept se rattachant à la définition de ces pays.

13. Concernant la coopération et l'intégration économiques entre pays en développement, la CNUCED a redoublé d'efforts pour promouvoir une intégration et une coopération Sud-Sud effectives, y compris une coopération triangulaire, dans tous ses domaines sectoriels de compétence. Divers travaux d'analyse et diverses réunions ont contribué à une plus grande sensibilisation et à une meilleure compréhension de l'interdépendance économique croissante des pays en développement et de ses incidences sur les stratégies de développement, l'intégration régionale et la coopération multilatérale. Ainsi, la deuxième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur la coopération internationale: coopération Sud-Sud et intégration régionale a été consacrée à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire pour un développement agricole durable et la sécurité alimentaire dans les pays en développement. Les experts ont reconnu qu'un commerce Sud-Sud en plein essor avait un rôle important à jouer, s'agissant non seulement d'offrir de nouvelles perspectives commerciales, mais aussi d'instaurer un environnement plus propice dans lequel les pays auraient un meilleur accès aux marchés sans pour autant compromettre le large soutien politique et institutionnel nécessaire pour développer les capacités productives du secteur agricole. Il a été reconnu que la CNUCED était bien placée pour fournir l'appui nécessaire à cet égard.

14. Conformément à son mandat, la CNUCED continue d'analyser les perspectives de développement de l'économie palestinienne et ses relations complexes avec les autres économies de la région. Ses travaux de recherche et d'analyse sur l'économie ravagée par la guerre du territoire palestinien occupé ont nourri les délibérations des États membres au Conseil du commerce et du développement et ont été salués par l'équipe de pays des Nations Unies sur le terrain. En outre, en dépit de conditions difficiles, les activités de coopération technique du secrétariat dans ce domaine ont débouché sur des progrès concrets. Par exemple, l'autorité douanière palestinienne est désormais dotée d'un système moderne et des capacités voulues pour exercer toutes les fonctions douanières propres à tout État souverain, et les actuels investisseurs nationaux et étrangers dans le territoire palestinien occupé bénéficient d'une stratégie «de suivi» visant à assurer le succès de leurs investissements.

II. Thème subsidiaire 2: Aspects fondamentaux du commerce et du développement et nouvelles réalités de la géographie de l'économie mondiale

15. Conformément aux mandats définis dans l'Accord d'Accra, les activités d'analyse, de formation de consensus et d'assistance technique de la CNUCED concernant le commerce international des biens et services, les produits de base et le système commercial international ont contribué à la promotion du commerce en tant que moteur de la croissance économique et d'un développement durable, ainsi que de l'élimination de la pauvreté. Le secrétariat s'est plus particulièrement attaché à suivre et évaluer les incidences sur le commerce de la crise économique et financière mondiale, et à déterminer les stratégies qui permettraient d'atténuer les effets négatifs de cette crise et de promouvoir une reprise et une croissance durable. Par exemple, les débats à la première session de la nouvelle Commission du commerce et du développement et les rapports du secrétariat au Conseil du commerce et du développement et à l'Assemblée générale des Nations Unies ont contribué à une

meilleure compréhension des conséquences des crises et des types de mesures de politique commerciale et autres mesures se rapportant au commerce qui seraient nécessaires pour stimuler la reprise et mettre en place les capacités nécessaires pour faire face à de futurs chocs, ainsi que pour créer des emplois et élargir l'accès aux services essentiels. La CNUCED a en particulier souligné la nécessité de nouvelles approches pour orienter l'économie mondiale dans la voie d'une croissance plus verte et d'un développement durable.

16. Pour ce qui est des résultats des travaux de recherche et d'analyse dans ce domaine, quelque 57 études ou analyses, documents pédagogiques et manuels ont été publiés sur des questions actuelles de commerce et de développement et ont été diffusés auprès des États membres, d'institutions universitaires, de la société civile et autres entités intéressées. Plusieurs réunions – sessions de la nouvelle Commission du commerce et du développement, diverses réunions d'experts pluriannuelles ou à session unique – ont été organisées qui ont contribué à l'analyse des conséquences de la crise économique et financière mondiale et d'autres problèmes en rapport avec le commerce et le développement, et ont permis de proposer des stratégies pour y faire face. Ainsi, outre les incidences de la crise économique et financière mondiale, la Commission du commerce et du développement a examiné différentes questions de commerce et de développement en rapport avec l'énergie en 2008, et la contribution du tourisme au commerce et au développement en 2009. Les États membres ont souligné le rôle important de cette commission, notamment pour l'examen de questions d'une grande actualité.

17. Pour ce qui est des activités d'assistance technique, la CNUCED a assuré des services consultatifs et réalisé des activités d'assistance technique et de renforcement des capacités au profit d'un grand nombre de pays en développement, en particulier des pays africains et des PMA. Outre l'assistance fournie à des groupements régionaux de pays en développement et de pays en transition, une aide spécifiquement nationale a été fournie à 52 pays et 24 PMA. Par exemple, des examens de la politique nationale relative aux services ont été réalisés au Népal et en Ouganda, avec notamment des consultations nationales dans chaque pays organisées pour examiner et valider les examens. Un appui fonctionnel a été fourni au Rwanda pour l'établissement, l'examen et la validation d'un cadre global de politique commerciale, outre des recommandations sur la façon pour le pays d'accroître sa participation aux secteurs nouveaux et dynamiques du commerce international. Une assistance technique a enfin été fournie au Cap-Vert pour sa transformation structurelle – spécialisation dans le secteur des services et notamment de l'exportation de services.

18. Pour ce qui est des activités visant à promouvoir la participation des pays en développement au système commercial international, la CNUCED a aidé ces pays à élaborer ou réviser leurs politiques commerciales et à analyser l'impact sur le développement de leur participation à de multiples négociations et arrangements commerciaux, dont a) le Cycle de négociations commerciales de Doha de l'Organisation mondiale du commerce (OMC); et b) diverses négociations régionales et interrégionales, telles que les accords de partenariat économique entre l'Union européenne et le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). Une assistance concernant des questions fondamentales d'accès aux marchés telle que les préférences commerciales, le règlement des différends et l'initiative d'aide au commerce a également été fournie à la Papouasie-Nouvelle-Guinée, au Bangladesh et à la Chine. La plupart des pays en développement candidats à l'accession à l'OMC, y compris tous les PMA dans ce cas, ont bénéficié d'un large appui de la CNUCED, laquelle a par ailleurs activement aidé différents pays en développement – dont le Mozambique, le Sénégal et la Zambie – à étudier les moyens de renforcer leur participation aux secteurs nouveaux et dynamiques du commerce mondial, notamment par la promotion de mesures concernant l'économie créative.

19. Dans le domaine du droit et de la politique de la concurrence et de la législation sur la protection des consommateurs, plusieurs pays ont, avec l'aide de la CNUCED, accompli d'importants progrès pour ce qui est de la rédaction, de l'adoption, de la révision ou de l'application de tels instruments législatifs. Ainsi, un atelier national a été organisé à Sao Tomé-et-Principe sur l'établissement et la révision d'un projet de loi. Un nouveau programme relatif à la concurrence en Afrique (AFRICOMP) a officiellement été lancé en 2009 pour aider les pays africains à se doter des structures administratives, institutionnelles et juridiques nécessaires à une bonne application du droit et de la politique de la concurrence et de la protection des consommateurs. À la réunion annuelle du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence, institutions et experts ont continué de débattre, dans un esprit de consensus, de questions fondamentales telles que la promotion des meilleures pratiques pour une application effective du droit de la concurrence, et les liens entre concurrence et politique industrielle pour la promotion du développement.

20. S'agissant des incidences sur le commerce et le développement des obstacles non tarifaires, la CNUCED a conduit une initiative interinstitutions visant à identifier, classer et analyser le recours aux obstacles non tarifaires, et à fournir aux pays en développement des conseils sur la façon de répondre aux normes et d'en tirer d'éventuels gains de compétitivité. Ces travaux ont également débouché sur la promotion d'initiatives de coopération internationale, concernant par exemple des normes de produits tels que des produits issus de l'agriculture biologique exportés par de petits agriculteurs africains pauvres.

21. Concernant le commerce et le développement durable, la CNUCED a renforcé les capacités des pays de s'adapter au défi des changements climatiques et d'exploiter les possibilités offertes par les interactions entre commerce, environnement et développement s'agissant notamment de l'agriculture biologique, du biocommerce et des biocombustibles. Par exemple, dans le cadre de l'Initiative Biotrade, elle a aidé des producteurs sud-africains à achever un programme, étalé sur quatre ans, qui leur a permis d'obtenir l'autorisation de l'Union européenne d'exporter vers les pays de l'Union de la pulpe de fruit de baobab. Cette autorisation en vertu du règlement de l'Union européenne relatif aux aliments nouveaux a immédiatement créé un marché d'une valeur estimée à 500 millions de dollars et entraîné un accroissement du revenu des producteurs de pulpe.

22. Conformément aux mandats relatifs aux produits de base figurant dans l'Accord d'Accra, le secrétariat a intensifié ses travaux dans ce domaine, compte tenu de l'importance du secteur pour beaucoup de pays en développement. Ses travaux d'analyse ont contribué à la formation de consensus sur l'élaboration de politiques nationales et internationales relatives aux minéraux et aux métaux, à l'énergie et à des denrées agricoles d'un intérêt majeur pour les pays en développement, avec des recommandations sur la coopération souhaitable pour le plus grand profit possible des acteurs du marché les plus faibles. Depuis 2008, le Groupe spécial sur les produits de base a organisé les différentes sessions de la Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base, des consultations multipartites sur le coton et le café et le Forum mondial sur les produits de base. Sous l'égide de la CNUCED, la Conférence des Nations Unies sur le cacao a mené à terme les négociations sur le septième Accord international sur le cacao, qui a été adopté en juin 2010.

23. Par ailleurs, en collaboration avec d'autres institutions du système des Nations Unies, des donateurs et des partenaires, le secrétariat a exécuté un certain nombre d'activités d'assistance technique dans le domaine des produits de base; il a a) fourni aux producteurs et décideurs les outils d'information nécessaires pour s'adapter dans les meilleures conditions aux signaux du marché et aux normes de produit; b) abordé la problématique d'une gestion équitable et durable des ressources dans le secteur des industries extractives; et c) fourni conseils et formation, sur la base de ses travaux de recherche, à des décideurs et

à des analystes de pays en développement sur toutes les grandes questions actuelles concernant un développement fondé sur les produits de base. Par exemple, l'un des principaux projets de coopération technique du Groupe spécial a contribué à une amélioration des résultats du secteur agricole de pays ACP dépendant des produits de base, dans le contexte du programme de l'Union européenne intitulé «Programme tous ACP relatif aux produits de base agricoles».

24. Conformément aux mandats relatifs aux pays en développement sans littoral, la CNUCED a continué d'aider ces pays à surmonter leurs handicaps structurels dans une économie mondiale de plus en plus compétitive. Adoptée à la troisième Réunion des ministres du commerce des pays en développement sans littoral en 2009, la Déclaration d'Ezulwini a été préparée par un groupe restreint de ces pays, avec le soutien du Programme spécial de la CNUCED relatif à ce groupe de pays. La Déclaration souligne les préoccupations des pays en développement sans littoral, donne des orientations précises pour des activités à court terme et demande aux partenaires de développement de poursuivre leur assistance. La CNUCED continue par ailleurs de soutenir les négociations tripartites en cours entre la Chine, la Mongolie et la Fédération de Russie sur un accord relatif au trafic de transit. Un projet d'assistance technique visant à renforcer les capacités des pays en développement sans littoral d'attirer des IED pour le développement et la modernisation des capacités productives a également été engagé.

III. Thème subsidiaire 3: Améliorer un environnement propice à tous les niveaux pour renforcer les capacités productives, le commerce et l'investissement: mobiliser les ressources et mettre à profit les connaissances pour le développement

25. Depuis la douzième session de la Conférence, plus de 145 pays ont bénéficié des programmes de la CNUCED dans les domaines de l'investissement et du développement des entreprises. Une attention particulière a été accordée aux problèmes spéciaux du continent africain, où 45 pays ont bénéficié d'activités de la CNUCED dans le domaine considéré, de même que 36 PMA, 26 pays en développement sans littoral et 15 États insulaires en développement.

26. Pour ce qui est de l'analyse des incidences sur le développement de l'IED, le *World Investment Report 2008* s'intéressait aux incidences sur le développement des crises et aux moyens de canaliser davantage d'investissements vers les secteurs des infrastructures, de l'agriculture et des industries manufacturières dans les pays les plus pauvres, notamment en Afrique. Le *World Investment Report 2009* traitait des conséquences de la crise économique et financière et du rôle des sociétés transnationales (STN) dans le secteur agricole des pays en développement. Conformément à l'Accord d'Accra, le *World Investment Report* est examiné depuis 2008 par le Conseil du commerce et du développement à ses sessions annuelles. Les thèmes retenus pour les rapports 2008 et 2009 ont été jugés importants et d'un choix opportun, en particulier eu égard à leur contribution à la réalisation des OMD. À la cinquantième-sixième session du Conseil, de nombreuses délégations sont convenues qu'il était nécessaire d'accroître les investissements dans la production agricole dans les pays en développement, tout en s'inquiétant des incidences sociales, économiques et environnementales possibles. S'appuyant sur le *World Investment Report 2009*, la CNUCED a entrepris d'élaborer, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Fonds international de développement agricole et la Banque mondiale, un ensemble de principes pour un investissement agricole responsable dans une optique de développement durable.

27. S'agissant des statistiques sur l'IED, la CNUCED a continué de fournir une assistance technique aux pays en développement pour qu'ils puissent se doter de leurs propres capacités institutionnelles d'établir des statistiques sur l'IED et les STN. À cette fin, plusieurs ateliers nationaux ont été organisés, et un nouveau manuel de formation sur les statistiques relatives à l'IED en trois volumes a été publié en 2009. Le secrétariat continue également de publier des statistiques sur l'IED en ligne, qui permettent aux pays en développement de suivre l'évolution de leur propre situation en la matière.

28. Concernant les politiques nationales d'investissement, neuf examens de la politique d'investissement ont été réalisés depuis la douzième session de la Conférence (Bélarus, Burkina Faso, Burundi, El Salvador, Mauritanie, Nigéria, République dominicaine, Sierra Leone et Viet Nam). Une assistance en matière de suivi a été fournie par le secrétariat à 10 pays dans différents domaines: a) réforme de la réglementation nationale (Colombie); b) recrutement de compétences (Rwanda); c) élaboration de lois relatives à l'investissement et de modèles d'accord bilatéral d'investissement (Ghana, Maroc et Sierra Leone); d) codification de la législation relative à l'investissement (Maroc et Nigéria); et e) activités de promotion et de facilitation de l'investissement (Bélarus, Bénin, Éthiopie et Zambie).

29. Conformément au mandat relatif aux accords internationaux d'investissement (AII), depuis la douzième session de la Conférence à Accra, quelque 1 196 responsables gouvernementaux ont bénéficié de divers cours de formation organisés par le secrétariat sur différentes questions telles que les aspects fondamentaux des AII et la gestion des différends en matière d'investissements, y compris les différends entre investisseurs et État. La CNUCED continue par ailleurs d'être une source primordiale d'informations sur les AII grâce à ses bases de données sur les accords bilatéraux d'investissement, les conventions de double imposition, les accords de libre-échange et le règlement de différends entre investisseurs et État.

30. Dans le cadre de ses activités sur la promotion et la facilitation de l'investissement, la CNUCED a organisé des ateliers régionaux et nationaux et des voyages d'étude sur des questions de promotion et de facilitation de l'investissement, y compris la bonne gouvernance, au bénéfice de plus de 600 responsables de pays en développement. Elle a par ailleurs récemment créé un portail électronique, dont l'objet est de proposer des solutions électroniques aux gouvernements pour la promotion d'investissements utiles au développement.

31. Dans le cadre de ses travaux de recherche et d'analyse sur les aspects relatifs au commerce et à l'investissement de la propriété intellectuelle, la CNUCED élabore actuellement un ouvrage de référence sur les droits de propriété intellectuelle et la production locale de produits pharmaceutiques dans les pays en développement et, en coopération avec le Centre international du commerce et du développement durable, elle a lancé une nouvelle collection de notes de synthèse portant sur des propositions novatrices pour l'application des recommandations figurant dans le Plan d'action de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle pour le développement.

32. En application d'un nouveau mandat défini lors de la Conférence d'Accra, la CNUCED a élaboré un nouveau programme sur les meilleures pratiques en matière de politiques d'investissement; il s'agit d'accroître la capacité des responsables de concevoir des politiques permettant de créer les conditions voulues pour que l'investissement étranger réponde aux besoins en matière de développement et contribue aux stratégies nationales de développement. Des études de cas rédigées sur ce thème ont été examinées au cours d'un débat de haut niveau sur les meilleures pratiques en matière d'investissement organisé lors de la première session de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement.

33. Conformément aux mandats concernant le développement des entreprises et la facilitation du commerce, deux sessions de la Réunion d'experts pluriannuelle sur les politiques de développement des entreprises et le renforcement des capacités pour la science, la technologie et l'innovation ont permis de déterminer les principaux éléments à prendre en compte pour une élaboration, un suivi et une évaluation efficaces des politiques relatives à l'entrepreneuriat. De nouveaux centres Empretec ont été créés en Équateur, au Pérou, en République dominicaine, en République-Unie de Tanzanie et en Zambie, et 15 ateliers Empretec et 3 cours régionaux de formation de formateurs ont été organisés. La mise en place de programmes de relations interentreprises a également progressé en Argentine, au Brésil, en Ouganda, au Pérou, en République dominicaine, en République-Unie de Tanzanie et en Zambie. L'impact de ces programmes est d'ores et déjà notable: en Ouganda, par exemple, les petites et moyennes entreprises (PME) ayant participé à la phase pilote du programme ont affiché une croissance de 460 % dans certains cas, accru l'emploi de 100 % et amélioré leur productivité.

34. Pour ce qui est de la comptabilité et de la responsabilité d'entreprise, les vingt-cinquième et vingt-sixième sessions annuelles du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication (ISAR) ont été consacrées aux incidences de la crise financière, et plus particulièrement à la mise en œuvre des Normes internationales d'information financière (IFRS). En collaboration avec le Pacte mondial de l'ONU et l'initiative intitulée «Principes pour un investissement responsable», la CNUCED a organisé le premier dialogue de haut niveau sur des bourses durables, où les participants ont examiné de quelle façon les bourses pouvaient promouvoir des pratiques commerciales durables.

35. Conformément au mandat relatif à la science, à la technologie et à l'innovation figurant dans l'Accord d'Accra, la CNUCED continue de renforcer ses activités de recherche et d'analyse sur des questions relatives à la science, à la technologie et à l'innovation (STI) et aide les pays en développement à élaborer leurs politiques dans ce domaine. Depuis la Conférence d'Accra, quatre examens de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation ont été réalisés – Angola, Ghana, Lesotho et Mauritanie. Des examens sont actuellement en cours en El Salvador, au Pérou et en République dominicaine. Par ailleurs, une nouvelle publication intitulée «Rapport sur la technologie et l'innovation» a été lancée en mai 2010, qui traite de questions en rapport avec la politique de la STI. Le rapport 2010 portait sur la sécurité alimentaire en Afrique et le rôle de l'innovation et de la technologie dans l'amélioration de la productivité et l'accroissement de la production des petits agriculteurs.

36. Concernant les technologies de l'information et de la communication (TIC), le rapport intitulé *Information Economy Report 2009* traitait des tendances récentes en matière d'extension de la connectivité au niveau mondial. Le rapport 2010 sera consacré aux liens entre TIC, entreprises et atténuation de la pauvreté. Par ailleurs, des efforts continus seront déployés pour aider les pays en développement, en particulier les PMA, à améliorer leur capacité d'établir des indicateurs des TIC comparables au niveau international, ainsi que leur réglementation relative au commerce électronique et au commerce sans fil.

37. La CNUCED soutient les efforts déployés par les pays en développement pour renforcer leurs capacités institutionnelles et leurs capacités d'élaboration des politiques à travers des activités de formation et de promotion. Depuis la Conférence d'Accra, le secrétariat a a) organisé cinq cours régionaux de formation sur les grands problèmes économiques internationaux – Bélarus, Bahreïn, Égypte, Colombie et Indonésie; b) renforcé la capacité des membres de l'Institut virtuel de 54 universités dans 32 pays de conduire des travaux de recherche et d'enseignement sur le commerce et le développement; et c) formé plus de 2 000 responsables dans le cadre de son programme TrainForTrade. Des évaluations réalisées six mois après les cours de formation susmentionnés auprès des

participants et de leurs superviseurs ont révélé un impact positif sur la capacité des participants d'élaborer des notes d'information et des listes nationales pour des négociations commerciales bilatérales, régionales ou multilatérales, de prendre des mesures de promotion de l'investissement et d'appréhender des questions de logistique commerciale, notamment.

38. En ce qui concerne la facilitation du commerce, les transports et les services correspondants intéressant les pays en développement, les travaux de recherche et d'analyse ont porté sur un large éventail de questions, dont les coûts de transport, les facteurs déterminants de l'accès des pays en développement aux réseaux mondiaux de transport maritime, les critères d'évaluation comparative des ports, et les changements climatiques. Plusieurs réunions ont été organisées, dont deux sessions de la Réunion d'experts pluriannuelle sur les transports et la facilitation du commerce, le Forum sur la participation du secteur privé aux négociations à l'OMC sur la facilitation du commerce, et deux réunions sur les perspectives et les enjeux pour les pays en développement sans littoral et les pays en développement de transit d'une amélioration des opérations de transport en transit.

39. Le programme SYDONIA (Système douanier automatisé) a poursuivi ses activités visant à faciliter et sécuriser le commerce tout en renforçant les opérations douanières. Un nouveau projet régional a notamment été lancé en collaboration avec le secrétariat de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, portant sur l'élaboration et l'application d'un système pour le suivi du transit international entre les États membres de la Communauté – le premier de ce genre dans le monde – qui facilitera les échanges commerciaux des pays sans littoral.

IV. Thème subsidiaire 4: Renforcer la CNUCED, son rôle en matière de développement, son impact et son efficacité institutionnelle

40. L'Accord d'Accra a souligné une fois de plus le rôle de la CNUCED en tant qu'organisme du système des Nations Unies chargé d'assurer le traitement intégré du commerce et du développement et des questions associées dans les domaines du financement, de la technologie, de l'investissement et du développement durable. Depuis la douzième session de la Conférence, la CNUCED a, de par ses activités dans ses trois grands domaines d'action, abordé de nombreuses nouvelles thématiques, telles que les crises alimentaire, énergétique et financière. L'application des diverses mesures institutionnelles prévues dans l'Accord d'Accra a permis de renforcer les travaux de la CNUCED, ce qui a contribué à amplifier le rôle et l'impact en matière de développement de l'institution, comme en témoignent la réactivité et la flexibilité dont celle-ci a fait preuve face à diverses nouvelles thématiques intéressant les États membres.

41. Dans le cadre des sessions du Conseil du commerce et du développement, des commissions, du Groupe de travail et des consultations du Président du Conseil du commerce et du développement, les États membres ont fourni des orientations concrètes quant au positionnement stratégique de la CNUCED. Par exemple, le Groupe de travail assure une supervision intergouvernementale des programmes de la CNUCED, s'agissant notamment de l'examen du projet de plan-programme biennal de la CNUCED (dans le contexte du cadre stratégique de l'ONU) et du projet de budget-programme. Une nouvelle initiative pour l'élaboration des plans-programmes biennaux 2010-2011 et 2012-2013 s'est traduite par une étroite collaboration entre les délégations intéressées et le secrétariat, au cours de consultations informelles et lors des sessions formelles du Groupe de travail, en vue d'élaborer des indicateurs et des mesures de résultat nouveaux et améliorés. Les

discussions sur un renforcement du fonctionnement du Groupe de travail ont également abouti à un accord sur un projet de mandat pour cet organe.

42. Concernant l'application du mandat sur l'intégration des questions intersectorielles, la visibilité acquise par la CNUCED à l'occasion des divers débats consacrés aux crises alimentaire, financière et économique a permis au secrétariat de poursuivre son travail de sensibilisation sur d'autres questions, dont les questions de parité et d'autonomisation des femmes et le développement durable. Par exemple, la Réunion d'experts sur l'intégration des questions de parité dans la politique commerciale a examiné les incidences des crises mondiales sur l'emploi et l'autonomisation des femmes et a souligné que des travaux de recherches supplémentaires devaient être entrepris sur les liens entre parité et politique commerciale. Concernant la promotion d'un plein emploi productif, notamment, le Conseil du commerce et du développement examinera, à sa cinquante-septième session, un point consacré à l'emploi, sur la base des analyses présentées dans le *Rapport sur le commerce et le développement, 2010*.

43. Pour ce qui est du renforcement de la cohérence à l'échelle du système, la CNUCED a activement participé à l'initiative Unis dans l'action en tant que chef de file du Groupe interinstitutions du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination concernant le commerce et les capacités productives. Ce groupe veille à ce que les questions relatives au commerce et aux secteurs productifs soient dûment prises en compte dans le processus de l'initiative Unis dans l'action, ainsi que lorsque les pays définissent leurs plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD). Des programmes conjoints conçus au sein du Groupe interinstitutions et conduits par la CNUCED sont actuellement exécutés au Cap-Vert, au Mozambique, au Rwanda et au Viet Nam.

44. Les contributions de la CNUCED à la réalisation des objectifs internationaux de développement, y compris des OMD, se retrouvent dans tous les domaines sectoriels de compétence de l'institution, et le Conseil du commerce et du développement a entrepris de passer en revue chaque année les progrès accomplis. Au nombre de ces contributions, on peut notamment citer une participation à l'établissement du rapport du Secrétaire général de l'ONU au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale sur les progrès de la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles, et des contributions de fond à l'examen à mi-parcours et à l'examen ultérieur du Programme d'Almaty.

45. Conformément au paragraphe 183 de l'Accord d'Accra, le Service des produits de base de la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base a été transformé en une unité autonome faisant directement rapport au Secrétaire général de la CNUCED. Le Groupe spécial sur les produits de base a par la suite été restructuré pour en renforcer la pertinence et l'efficacité; l'accent y est nettement mis sur la recherche et l'analyse, dont les résultats doivent alimenter les réunions du Groupe ainsi que ses programmes de coopération technique.

A. Recherche et analyse

46. Concernant le volet recherche et analyse du mandat général de la CNUCED, les analyses et les recommandations pratiques de l'institution ont étayé les discussions et débats intergouvernementaux et contribué à l'information des décideurs nationaux. Conformément au mandat qui lui a été imparti de «se tenir à l'avant-garde» et de «rechercher des solutions novatrices», la CNUCED a activement contribué aux intenses débats internationaux sur les solutions à apporter aux crises, en mettant tout spécialement l'accent sur les intérêts des pays en développement, notamment des PMA. À la suite du tremblement de terre en Haïti, elle a publié deux notes de synthèse, dont la première

appelait à une annulation de la dette haïtienne et la seconde soulignait l'importance d'une nouvelle approche de la coopération internationale pour reconstruire le pays.

47. Depuis 2008, le secrétariat a rigoureusement appliqué la décision 449 (EX-17) du Conseil du commerce et du développement et rationalisé son programme de publication. Ce travail a été conduit par le Comité des publications récemment créé au sein du secrétariat, sur la base des orientations fournies par le Groupe de travail au nom du Conseil.

48. La CNUCED s'apprête également à mettre en œuvre sa stratégie de communication, approuvée par le Conseil du commerce et du développement à sa cinquante-sixième session, qui contribuera à une diffusion plus efficace de ses messages et de ses travaux. Diverses initiatives ont déjà été engagées à cet effet, dont a) la création d'un Conseil éditorial de la communication chargé de renforcer l'information extérieure et la communication interne; b) la conception de produits ciblés tels que des notes de synthèse destinées aux décideurs et des programmes de formation spécialement adaptés; c) une collaboration plus étroite avec les centres d'information des Nations Unies et les bureaux du Programme des Nations Unies pour le développement en Afrique, en Asie et en Amérique latine, ainsi qu'avec des ministères nationaux, des groupes de réflexion et d'analyse, des universités, des organismes de promotion de l'investissement et d'autres partenaires locaux ou nationaux pour une diffusion plus efficace des publications phares de la CNUCED; et d) la mise en place d'un portail de la coopération technique sur le site Web, accessible aux délégations et au public en général, fournissant une information par thème et par pays pour chaque projet de coopération technique.

B. Formation de consensus

49. Pour ce qui est de la formation de consensus, les efforts déployés pour accroître l'efficacité dans ce domaine d'action ont principalement porté sur un renforcement de la participation de la CNUCED à divers processus des Nations Unies. En novembre 2008, le Conseil du commerce et du développement a élaboré une contribution à l'ordre du jour devant être examiné par les gouvernements à l'occasion de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement (organisée à Doha). La quarante-neuvième réunion directive du Conseil, en juin 2010, a été consacrée aux OMD et aux problèmes des PMA en vue de contribuer à la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement et à la préparation de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. La cinquante et unième réunion directive sera elle aussi consacrée aux PMA. À cet égard, en 2008 et 2009, le Président du Conseil a participé aux délibérations de l'Assemblée générale sur le commerce et le développement, et en 2009 et 2010, aux réunions spéciales de haut niveau du Conseil économique et social de l'ONU avec les institutions de Bretton Woods, l'OMC et la CNUCED; en 2009, il a également participé au débat de haut niveau de la Commission du développement durable.

50. De par ses travaux, le mécanisme intergouvernemental a fourni des orientations et un appui concernant des problèmes persistants et des questions de politique stratégique se rapportant au commerce et au développement. Par exemple, à sa cinquante-cinquième session, le Conseil du commerce et du développement a examiné la question du commerce et du renforcement des capacités productives pour la réalisation des objectifs internationaux de développement, y compris les OMD. Dans le cadre des sessions ordinaires, des réunions directives et des consultations régulières du Président, le mécanisme intergouvernemental a su se saisir rapidement des nouveaux problèmes qui apparaissaient, tels que la crise alimentaire, la crise financière et l'assistance à Haïti.

51. Les nouvelles Commission du commerce et du développement et Commission de l'investissement, des entreprises et du développement ont tenu des sessions annuelles

depuis la Conférence d'Accra et ont examiné un certain nombre de thèmes, dont les «questions relatives à l'énergie dans l'optique du commerce et du développement» et la «création d'un environnement propice au renforcement des capacités productives». Six réunions d'experts pluriannuelles ont été convoquées par le Conseil du commerce et du développement depuis la douzième session de la Conférence sur un certain nombre de thèmes, parmi lesquels les produits de base et le développement, et la coopération Sud-Sud.

52. Des efforts ont également été faits pour renforcer la participation d'acteurs non étatiques aux activités de formation de consensus. En 2009, la CNUCED a organisé son premier Colloque public, ouvert à la participation des organisations de la société civile, du secteur privé, des universités et autres acteurs intéressés. Le deuxième Colloque public a eu lieu en mai 2010. Lors des réunions intergouvernementales ordinaires de la CNUCED, qui sont toutes ouvertes aux organisations de la société civile autorisées à participer aux travaux de la CNUCED, une participation directe d'acteurs non étatiques a été encouragée, sous la forme de contributions sollicitées de divers intervenants.

C. Coopération technique

53. Depuis 2008, les dépenses de coopération technique se sont établies en moyenne à 38,5 millions de dollars par an. En 2009, par exemple, la CNUCED a exécuté quelque 255 projets dans plus de 80 pays, représentant des dépenses annuelles de 38,8 millions de dollars, en hausse de 1,3 % par rapport à 2008. Les PMA ont représenté 41 % de ces dépenses chaque année.

54. À l'appui de la mise en œuvre de l'Accord d'Accra, diverses mesures ont été prises au sein du secrétariat pour améliorer la gestion et l'organisation de la coopération technique. Par exemple, le Comité d'examen des projets est devenu le principal mécanisme du secrétariat pour coordonner la mobilisation de fonds, accroître les opérations interdivisions, suivre la mise en œuvre des regroupements thématiques et faciliter la participation de la CNUCED aux équipes de pays des Nations Unies et au Cadre intégré renforcé. À cet égard, la CNUCED a réalisé des missions dans des pays visés par le Cadre intégré renforcé, dont la République démocratique populaire lao, Vanuatu, les Comores et l'Ouganda qui ont débouché sur l'élaboration de projets fondés sur les matrices d'action de ces pays. D'autres projets sont en préparation, qui concernent: a) la création d'une agence nationale pour la promotion de l'investissement et la modernisation des douanes aux Comores; b) une actualisation du système SYDONIA aux Maldives; et c) un examen du programme d'action national prioritaire et de la loi sur le commerce ainsi que de la loi sur les droits à l'importation et du centre douanier de groupage de marchandises et autres activités de facilitation du commerce à Vanuatu.

55. Concernant l'initiative d'aide au commerce, la CNUCED et d'autres organismes régionaux et internationaux du système des Nations Unies se sont réunis en 2008 pour déterminer la meilleure façon de collaborer à cette initiative; des travaux de recherche conjoints sont en cours. La CNUCED a aussi commencé d'organiser des cours de formation à l'aide au commerce à l'intention de responsables de pays en développement en 2008, pour les aider à mieux comprendre les concepts et les questions en jeu et à orienter leurs stratégies nationales de façon à tirer profit de cette initiative.

V. Conclusions et perspectives

56. S'agissant d'évaluer la mise en œuvre par la CNUCED de l'Accord d'Accra dans ses trois grands domaines d'action, il est important de rappeler que la période d'évaluation considérée représente la première moitié de la période couverte par l'Accord. Pour ce qui

est de la seconde moitié, le secrétariat continuera de travailler sur les domaines prioritaires identifiés et de traiter d'autres problématiques nouvelles ayant des incidences directes sur le commerce et le développement d'ici à la tenue de la prochaine session de la Conférence. S'appuyant sur d'abondants travaux de recherche et d'analyse, la CNUCED continuera d'explorer de nouveaux modes de développement possibles et cohérents. C'est dans ce contexte que, dans la perspective de la treizième session de la Conférence, le secrétariat poursuivra ses travaux pour appliquer pleinement les mandats définis dans l'Accord d'Accra et, en particulier, redoubler d'efforts pour:

- a) Renforcer l'assistance fournie à l'ensemble des pays en développement, en particulier aux PMA et aux pays ayant des besoins particuliers, pour la conception et l'application de politiques visant expressément à stimuler les capacités productives;
- b) Identifier de nouveaux modes de développement, qui sous-tendront les efforts déployés pour réaliser les objectifs fixés aux paragraphes 11 et 179 de l'Accord d'Accra, et consolider les progrès dans la réalisation des objectifs internationaux de développement, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement;
- c) Mettre en place de fortes capacités pour la science, la technologie et l'innovation afin de promouvoir un développement économique s'appuyant sur la technologie et pouvant contribuer à une amélioration des conditions sociales, et proposer des mesures équitables, pratiques pour répondre à la nécessité croissante d'une amélioration de la sécurité alimentaire et énergétique, d'un accroissement de l'efficacité énergétique et de l'adaptation aux changements climatiques;
- d) Intensifier l'assistance fournie aux pays en développement, en particulier aux PMA, pour l'intégration des questions de commerce et de développement dans leurs plans nationaux de développement et leurs stratégies nationales de réduction de la pauvreté;
- e) Apporter un appui plus efficace aux pays en développement tributaires des produits de base pour l'intégration de leurs politiques relatives aux produits de base et de leurs politiques de diversification dans les stratégies nationales de développement;
- f) Contribuer à l'examen global de l'initiative d'aide au commerce en 2010, en étroite collaboration avec d'autres institutions des Nations Unies, pour une plus grande efficacité de cette initiative, assortie de résultats concrets;
- g) Étudier d'autres améliorations possibles du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED; il pourrait s'agir de revoir les modalités présidant à l'élaboration des conclusions concertées des commissions, de modifier le calendrier des sessions de celles-ci, de privilégier davantage encore l'obtention de résultats pratiques à l'issue des réunions d'experts et d'envisager de remplacer les rencontres avec la société civile par des sessions régulières du Colloque public.